

# Les chiffres de la pédopornographie explosent en Suisse

**INTERNET** Le phénomène est aussi vaste que complexe. Il touche toutes les couches de la population, tous les âges. Aux pédophiles s'ajoutent les accros au porno en recherche de stimuli plus puissants.

LUCIE MONNAT  
lucie.monnat@lematindimanche.ch

Mardi 2 octobre. Du haut de son estrade de bois clair, la présidente du Tribunal de police de Genève demande à l'accusé de se lever. «Les mots-clés associés aux fichiers - «6 years old girl», «sweet pedobaby» ou encore «pedololita» - laissent peu de place au doute. Même si ces fichiers ont réellement été téléchargés par hasard sur l'ordi, comme le prévenu l'affirme, ce dernier a eu connaissance de l'existence de ces images et les a conservées.»

En Suisse, la pédopornographie est la 3e catégorie de cybercriminalité la plus signalée par la population à l'Office fédéral de la police, via un formulaire anonyme. En 2017, FedPol a reçu 810 annonces par ce biais. La pointe de l'iceberg, puisque 5400 signalements lui sont parvenus, en 2017, rien que des autorités américaines. Il y en avait environ 3000, en 2016. Une augmentation impressionnante due au changement de politique en la matière aux États-Unis, rendant la lutte plus efficace.

De manière générale, c'est ainsi qu'il faut interpréter ces chiffres. «Le nombre de cas transmis aux Cantons et aux autorités étrangères compétentes n'a cessé d'augmenter ces dernières années, confirme le porte-parole de FedPol, Thomas Dayer. Cela démontre que notre lutte contre la pédocriminalité sur internet s'est renforcée.»

Du côté des associations de victimes, comme de celles qui s'occupent des consommateurs, on constate, cependant, «un changement de paradigme». L'association Dis No offre une écoute anonyme aux personnes nourrissant des fantasmes sexuels envers des enfants, mais qui n'ont pas commis d'abus. «Depuis la création de l'association, en 2014, nous constatons une augmentation constante des appels concernant la consommation de pornographie infantile, confirme sa directrice adjointe, Lisa Ancona. En 2015, cela concernait 15% des appels. L'an dernier, on en était à 47%. Pour 2018, alors que l'année n'est pas finie, nous en sommes déjà à 52%. Et si une personne n'en parle pas, cela ne veut pas dire qu'elle n'en consomme pas.»

Bien sûr, l'association étant de plus en plus connue, le nombre d'appels augmente. «Très souvent, ces personnes commencent par consommer de la pornogra-

phie légale, puis tombent sur un contenu pédopornographique, poursuit son directeur, François Boillat. À ce moment, il y a comme un déclic. Et ils continuent, jusqu'à ne plus savoir s'arrêter.» C'est d'ailleurs là tout l'enjeu: les empêcher de passer à l'acte «off line».

Retour à Genève. Comme presque toujours, la description de l'accusé, un Portugais de 34 ans plutôt bel homme, ne répond pas à l'imagerie populaire. «La collaboration lors de la procédure a été mauvaise, poursuit la présidente du Tribunal de police. Le prévenu ne semble pas avoir réalisé la gravité des faits.» Lors des auditions, l'homme n'a cessé de minimiser. Dans les couloirs, son avocat, contraint de visionner les contenus incriminés pendant la procédure, concède avoir dû quitter la salle par trois fois tant les images étaient insoutenables. «Lorsqu'on leur demande s'ils pensent aux enfants qui sont derrière les films et les photos, ils se mettent souvent en colère, raconte François Boillat. Ils rétorquent qu'ils n'en sont pas les auteurs. Ou que les clichés datent de plusieurs années. Parfois, on les entend dire que les enfants n'ont pas l'air malheureux...»

«Lorsqu'on leur demande s'ils pensent aux enfants qui sont derrière les films et les photos, ils se mettent souvent en colère»

François Boillat, directeur de Dis No

## Phénomène complexe

Les consommateurs ne sont pas tous des pédophiles, en tout cas pas au sens strict du diagnostic. Souvent, les accompagnants de Dis No constatent une addiction à la pornographie qui mène à des images de plus en plus dures. «Ils ont besoin de stimuli de plus en plus forts», ajoute Lisa Ancona. «Beaucoup affirment ne pas comprendre pourquoi ils font ça, mais ne parviennent pas à se contrôler, renchérit François Boillat. Ils affirment, d'ailleurs, qu'ils ne ressentent pas d'attrance pour les enfants qu'ils croisent.»

Le phénomène est aussi vaste que complexe. La plupart des polices cantonales, chargées des enquêtes, n'isolent pas dans leurs statistiques la pédopornographie de la pornographie dure (qui comprend également les actes avec des animaux, par exemple). Mais dans les faits, 90% des infractions concernent la pornographie infantile. Dans les cantons de Genève et de Vaud, les rapports de police font état d'une augmentation de, respectivement, 40% et



53% des infractions depuis le début des années 2010. Mêmes constats à Berne (+45%) et Zurich (+109%). Ces chiffres fluctuent cependant passablement au fil des années.

Mais on trouve beaucoup de choses dans ces statistiques. «20% des ados condamnés pour infraction à la loi sur actes d'ordre sexuel sont des filles, explique Marco Tuberoso, responsable de la prévention d'Espas de Soutien et de Prévention des Abus Sexuels (ESPAS). Ces ados se rendent coupables de mise à disposition de contenus pédopornographiques en postant des photos d'elles nues.»

ESPAS observe également un comportement sur les réseaux sociaux de la part des victimes d'abus qui pose question. «Nous rencontrons des jeunes victimes d'abus sexuels qui peuvent se remettre en danger sur internet. C'est flou dans leur tête, elles

ne sont pas au clair avec ce qu'elles publient.» Marco Tuberoso constate que chez les jeunes auteurs d'abus sexuels, lorsqu'il y a un abus dans la vie réelle, une consommation problématique de pornographie n'est jamais très loin. «Mais si celle-ci peut être un déclencheur pour passer à l'acte, elle n'est jamais l'unique cause, ajoute-t-il. Chez tous les auteurs, si on gratte un petit peu, il y a quelque chose derrière: un dysfonctionnement dans la famille, une maltraitance, de la négligence...»

Marco Tuberoso rappelle enfin que la pornographie n'est finalement que le support moderne d'une déviance qui a toujours existé. «La pédophilie existait avant le web. À chaque génération sa déviance. Certains dévient à cause d'internet, certes, mais on ne peut pas savoir s'ils auraient trouvé un autre moyen sans.»

**En Suisse, la pédopornographie est la 3e catégorie de cybercriminalité la plus signalée par la population à l'Office fédéral de la police.**

Photo d'illustration: Uwe Umstätter/Plainpicture

## Des moyens de lutte différents des autres pays

Lors de la fin de la session d'automne, à l'occasion du débat sur la révision de la loi sur les télécommunications, le Conseil national a refusé l'introduction d'un article rendant obligatoire le blocage des contenus, au nom de la liberté d'internet. Selon la majorité, par éthique, les fournisseurs d'accès internet le font déjà de leur plein gré.

La Suisse est l'un des derniers pays occidentaux à ne pas faire partie du réseau international de lutte contre la pédophilie Inhope. Cette ONG met l'accent sur la suppression des images, et non leur

blocage, les barrières réseaux pouvant être facilement contournées. «Nous ne nous limitons pas à bloquer les contenus, nuance Thomas Dayer. Nous mettons la priorité sur l'effacement. Le blocage n'est qu'une mesure immédiate, en attendant la suppression du contenu, ce qui prend plus de temps - en règle générale entre 2 et 7 jours. Nous parvenons ainsi à effacer 90% des images signalées.»

En comparaison internationale, la Suisse est, avec le Danemark et la Finlande, l'une des meilleures élèves d'Interpol. «Inhope fait un travail très utile dans les pays où il n'y

a pas d'autres moyens de signaler les contenus illicites, continue Thomas Dayer. En Suisse, c'est possible de le faire de façon anonyme, via le formulaire mis à disposition par FedPol.» Les consommateurs, eux, ne risquent pas grand-chose. Pour avoir conservé 54 films de ce genre-là dans son ordinateur, le Genevois a été condamné à 45 jours-amendes à 50 francs et à un peu plus de 5000 francs de frais de procédure. Les jours-amendes constituent les peines les plus prononcées. La prison est principalement réservée aux récidivistes.

# Un «like» vite fait sur Facebook n'est pas anodin

**RÉSEAUX SOCIAUX** Aimer un message au contenu attentatoire à l'honneur peut être punissable sur le plan pénal.

Le président de l'Association contre les usines d'animaux ACUSA, Erwin Kessler, défendrait une «idéologie brune», il serait «une merde brune». C'est

sur ce genre de commentaires sur Facebook (FB) qu'au printemps 2016 Benjamin Frei a apposé assidûment la mention «J'apprécie». Ce Bâlois de 32 ans a aussi liké d'autres commentaires traitant Erwin Kessler «d'antisémite».

Le Tribunal cantonal de Zurich a tranché: Benjamin Frei a tout faux. Les juges ont estimé que les accusations relevaient de la «diffamation massive». Benjamin Frei, qui gagne son

pain comme courrier cycliste, a cliqué huit fois sur le bouton like. Il a aussi partagé une fois ces propos diffamatoires et a posté deux commentaires sur sa propre page FB.

## Approbatrice implicite

Les juges estiment qu'il a ainsi atteint un large public avec ses approbations et son partage, peu importe qu'il n'en ait pas été l'auteur. Par son activité en ligne, il n'a pas simplement dif-

fusé de manière neutre les posts incriminés, en donnant son avis en indiquant «J'apprécie», il a ouvertement assuré qu'il approuvait ces propos attentatoires à l'honneur.

Les réseaux sociaux ne sont pas des espaces de non-droit, où l'on peut s'exprimer à sa guise: «Il faut respecter l'ordre juridique établi en utilisant Facebook ou d'autres portails de réseaux sociaux», précise le jugement.

Il s'agit en l'occurrence de la première condamnation d'un Tribunal cantonal concernant des like sur FB. En juin 2017, Frei avait été condamné à 1800 francs de jours-amendes par un tribunal de district. Il n'admet toujours pas avoir commis une erreur: il n'aurait fait qu'attirer l'attention sur «l'antisémitisme structurel».

Le plaignant, Erwin Kessler, âgé de 74 ans, est soulagé, car la survie de son organisation

est en jeu s'il est considéré comme un antisémite. Qu'est-ce que l'utilisateur des réseaux sociaux doit retenir de ce jugement? L'avocat zurichois Martin Steiger incite à la prudence: «Penser avant de cliquer aide toujours.» L'affaire pourrait monter jusqu'au Tribunal fédéral. Benjamin Frei, sans le sou, hésite à aller plus loin, ses chances étant minces: le TF n'accepte guère plus de 13% des recours. MARK BAER